

Arrêté n° 6420240322-00002

portant modification de l'arrêté n° 64-2024-01-08-00007 du 8 janvier 2024
accordant la médaille d'honneur agricole

À l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2024

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets à décerner les médailles d'honneur agricole ;

Sur proposition du Directeur de cabinet ;

ARRÊTE :

L'arrêté préfectoral n° 64-2024-01-08-00007 du 8 janvier 2024 est complété comme suit :

Article 1^{er} : La médaille d'honneur agricole échelon ARGENT est décernée à :

- Madame DEMONTIER Stéphanie
Caisse régionale de crédit agricole mutuel Pyrénées Gascogne

- Madame DUBERTRAND Laurence
Caisse régionale de crédit agricole mutuel Pyrénées Gascogne

Article 2 : La médaille d'honneur agricole échelon VERMEIL est décernée à :

- Monsieur AUTAA Alain

Caisse régionale de crédit agricole mutuel Pyrénées Gascogne

Article 3 : La médaille d'honneur agricole échelon OR est décernée à :

- Madame CAZAJOUS AUGÉ Bernadette

Groupama d'Oc

- Monsieur GARROcq Jean-Marc

Caisse régionale de crédit agricole mutuel Pyrénées Gascogne

- Monsieur GONZALEZ Hervé

Caisse régionale de crédit agricole mutuel Pyrénées Gascogne

Article 4 : La médaille d'honneur agricole échelon GRAND OR est décernée à :

- Madame JAUREGUIBERRY Odile

MSA Sud-Aquitaine

- Monsieur MENJOU-MARCAT Frédéric

Office national des forêts

Article 5 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Pau, 50 cours Lyautey 64010 Pau, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Directeur de cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pau, le **22 MARS 2024**

Le Préfet,



Julien CHARLES